

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 23 janvier 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	6
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

2014.08

ACQUISITION DE PARCELLES NON BATIES situées rue Capitaine Guynemer CADASTREES AO 18 pour partie, AO 153 pour partie et AO 20 pour partie et appartenant à M. BOURSAUD André – Mme COITEAU Robert et aux consorts DEMERY/BOURSAUD/RATAUD/DUPUY

Pour achever l'alignement de la rue Capitaine Guynemer, aménagement réalisé en partie il y a quelques années, il y aurait lieu de procéder à l'acquisition de surfaces correspondant à l'élargissement de la voie au droit des propriétés de Monsieur BOURSAUD André, de Madame COITEAU Robert et des Consorts DEMERY/BOURSAUD/RATAUD/DUPUY.

Monsieur BOURSAUD André, propriétaire de la parcelle cadastrée AO 18 pour partie,
Les consorts DEMERY/BOURSAUD/RATAUD/DUPUY, propriétaires en indivision de la parcelle cadastrée AO 153 pour partie,
Madame COITEAU Robert, propriétaire de la parcelle cadastrée AO 20 pour partie,
acceptent de céder gratuitement à la ville de Cognac une partie de leurs terrains dont la superficie totale est de : 133 m²

En contrepartie, la ville de Cognac s'engage à prendre à sa charge la réalisation d'une clôture pour chaque parcelle ainsi que les frais liés à cette transaction.

La Commission d'Aménagement Durable réunie le 09 janvier 2014 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

→ **DECIDE d'acquérir gratuitement, une partie des parcelles cadastrées AO 18, AO 153 et AO 20 d'une surface totale de 133 m² correspondant à la mise à l'alignement de la rue Capitaine Guynemer.**

→ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir auprès des études notariales suivantes : Parcelle AO 18 p : Maître Jean NAU, Notaire à Cognac, demeurant 8 place des Dames**

Parcelle AO 153 p : Maître Emmanuel TATER, Notaire à Cognac, demeurant 3 rue Georges Briand

Parcelle AO 20 p : Maître DAVID Sophie, Notaire à Cognac, demeurant, 30 avenue Paul Firino Martell

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

2014.08
nomenclature : 3.1

Echelle 1/1000



SPOONAC
S1012004

2000
2000